

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

N° VILLE_2023DL085

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : Maison médicale - Radiologie - Transfert de bail suite à cession d'éléments d'actifs

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christine NONY), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Henry DUARTE (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Lilian MORINON (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEQUENG, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n° VILLE_2023DL057 en date du 25 mai 2023 relative à la signature d'un bail avec option d'achat au sein de la maison médical au profit de l'association pour le développement de l'imagerie médicale de proximité de Corbas ;

Considérant la demande de l'association pour le développement de l'imagerie médicale de proximité de Corbas de prendre en compte la cession d'éléments d'actifs à la Société d'exercice libéral par actions simplifiée de médecins ARC MEDITERRANEE dont le siège est sis 107 Avenue Aristide Briand 38600 Fontaine représentée par son président M. Nicolas Paul Mathieu ALBERTI ;

Par délibération en date du 25 mai 2023, le conseil municipal a autorisé la signature d'un bail professionnel avec option d'achat à l'association pour le développement de l'imagerie médicale de proximité de Corbas portant sur des locaux de la maison médicale pour l'exploitation d'une activité de radiologie, de mammographie et d'échographie.

Le bail professionnel, joint en annexe, a été signé en date du 16 juin 2023.

L'association pour le développement de l'imagerie médicale de proximité de Corbas a depuis cédé des actifs à la Société d'exercice libéral par actions simplifiée de médecins ARC MEDITERRANEE comprenant le bail sus visé.

Il appartient au conseil municipal d'agréer le nouveau titulaire du bail qui se substituera au précédant preneur dans ses droits et obligations tels qu'ils résultent du bail.

Considérant que l'objet social de la société Arc Méditerranée consiste dans l'exploitation d'activités financières et immobilières pour l'exercice en commun de la profession de médecin. ;

Considérant que la ville de Corbas entend assurer que les locaux soient exploités en activité de radiologie médicale, de mammographie et d'échographie conformément à l'article 2 du bail ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 septembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AGRÉE** la Société d'exercice libéral par actions simplifiée de médecins ARC MEDITERRANEE dans le cadre d'un transfert de bail professionnel dont l'objet est l'exploitation de locaux de la maison médicale en activité de radiologie médicale, de mammographie et d'échographie tels que spécifiés au bail joint en annexe;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer toute pièce utile au transfert du bail joint en annexe ;

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,